

COMPTE-RENDU ELECTIONS DES MEMBRES DU CCC hm/2023.12.1

Organisation des élections

Avisées par un courrier daté du 20 septembre 2023 du renouvellement du Conseil Consultatif de la Culture et de la nécessité de présenter 4 membres et 4 suppléant.es au 29 novembre pour entrée en vigueur au 1^{er} février 2024, les faitières des milieux culturels se sont réunies le 2 octobre 2023 au Théâtre Saint-Gervais, sur invitation de Kayak. Les faitières présentes à cette réunion se sont constituées en comité d'organisation. Celui-ci réunit :

Kayak, rassemblement volontaire des lieux pour les Arts Vivants à Genève, avec Sandrine Kuster et Anne Davier
Action Intermittence avec Alexandra Tiedemann et Fabienne Abramovich, également représentante de la FRACG
FGMC, Fédération genevoise musiques de Création représenté par Kate Espasandin et Béatrice Graf,
Le Grand conseil de la Nuit avec Kate Reidy,
TIGRE, Faïtière genevoise des producteur·ice·x·s de théâtre indépendant et professionnel, avec Jacqueline Ricciardi et Daphné Bengoa
RP Danse, Rencontres Professionnelles de Danses - Genève (RP) avec Caroline de Cornière
Visarte-Genève, faïtière des arts visuels avec Hélène Mariéthoz.

Aude Vermeil, *Fonction Cinéma* et Laurent Dutoit, *AROPA, association des productrices et producteurs de cinéma et d'audiovisuel romands* n'ont pas souhaité rejoindre ce comité d'organisation. Les domaines du livre, de l'édition et des musées ne sont pas représentés à cette séance.

Le comité décide en date du 2 octobre 2023

- D'un mandat de coordination à Hélène Mariéthoz (Rédaction de l'appel à candidature-Envoi à toutes pour relecture-Réception et traitement des candidatures selon critères État-Transmission-recherche de lieu)
- De la date de l'élection fixée au lundi 27 novembre à 18.00
- Du contenu de la communication et de la diffusion par les faitières avec délai de dépôt de candidature au 13 novembre minuit. Hélène communique à la presse et agendas.
- Ce délai sera ensuite reporté au 20 novembre, après réception de 7 dossiers seulement au 13 novembre.
- Une réunion est fixée au 21 novembre pour l'organisation pratique des élections
- Concernant les candidatures, il est décidé que :
 - Un premier tri de validation des candidatures est fait à la réception selon les critères donnés par l'Etat
- Concernant les élections, il est décidé que :
 - Elles ont lieu en présentiel
 - Les votant.e.s sont les acteur·ices culture·les actif·ves à Genève
 - Le vote par procuration est possible/une procuration par votant·e

Le comité décide en date du 21 novembre 2023

Concernant les candidatures

- De valider les 14 candidatures reçues, 7 hommes et 7 femmes, dont certaines sont en cours de complément de l'extrait du casier judiciaire. Parmi ces candidatures, l'une a été retrouvée in extremis dans la boîte spam ! A vérifier pour les prochaines élections.
- De valider le modèle de bulletin de vote suivant

ÉLECTION DES REPRÉSENTANT·ES DES ARTISTES ET ACTEUR·ICES CULTUREL·LES AU CONSEIL CONSULTATIF DE LA CULTURE

Seuls 4 noms peuvent être cochés, faute de quoi le bulletin est déclaré nul.

Priscille ALBER
Jacques BERCHTOLD
Carole BRUHIN
Caroline de CORNIÈRE
Rémi DUFAY
Béatrice GRAF
Marc Le Roux
José LILLO
Patrick MOHR
Thierry PIGUET
Claude RATZÉ
Jacqueline RICCIARDI
Ramaya TEGEGNE
Anaïs WENGER

Concernant les élections

- Les votant·es reçoivent le bulletin de vote après inscription des noms et fonction à l'accueil
- Les votant·es détenant une procuration reçoivent un second bulletin et inscrivent le nom de la personne qu'il représente
- Les votant·es peuvent désigner au maximum 4 candidat·es sur le bulletin. Les 4 noms doivent être différents.
- En cas de suffrage ex-aequo, il sera annoncé qu'un tirage au sort sera fait par une personne de l'assemblée

Concernant le scrutin

Le comité décide que :

- Afin de garantir la parité de genre, le comité d'organisation déterminera les élu·es en fonction du nombre de votes reçus par genre, soit les 2 meilleurs scores féminins et les 2 meilleurs scores masculins seront désignés comme représentant·es.
- Les 4 meilleurs scores suivants (2 par genre) seront désignés comme suppléant·es. Il est spécifié que les suppléant·es ont pour fonction de remplacer le·la représentant·e en cas de démission/défection définitive.

Concernant la communication

Un communiqué commun a été envoyé par les faïtières avec délai au 13 novembre

Un deuxième communiqué a été envoyé la semaine du 14 novembre pour annoncer le nouveau délai du 20 nov.

Ce communiqué a été transmis à la presse et dans 2 agendas culturels.

Une communication personnelle a été faite par les membres

La présentation des candidat·es a fait l'objet d'un livret disponible en quelques exemplaires le jour des élections et sur QR code.

Déroulement des élections du 27 novembre 2023 :

- Accueil et inscription dès 18h. Dernier vote pris à 20h15.
- Présentation du déroulement de la soirée par Fabienne Abramovich
- Présentation des candidat-es en 3 minutes. Les absent-es (Jacques Berchtold, Caroline de Cornière, Thierry Piguët, Ramaya Tegegne, Anaïs Wenger) ont envoyé un texte lu par Fabienne, Anne ou Hélène.
- Désignation d'une scrutatrice pour seconder Anne Davier et de deux vérificateur-ices au scrutin :
 - Barbara Giongo barbara@grutli.ch et
 - Camille Giacobino cametfred@hotmail.com et +41 78 817 95 33
 - Léo Marti leo.marti@upcod.ch Route Jean-Jacques Rigaud 55 - 1224 Chêne-Bougerie +41 (77)414 33 57
- Verrée durant le scrutin
- Présentation du CCC par les membres en poste dont Manon Pulver, Luca Pattaroni et Serge Vuille durant le scrutin

Résultats

Nous avons enregistré 272 votant-es, dont 150 sont venus voter physiquement et 122 ont voté par procuration. Parmi les domaines représentés, 258/272 personnes ont annoncé être actif-ves dans:

Arts visuels (82)

Design bijoux et graphiques (7)

Musique (59)

Théâtre (51)

Arts de la scène (34)

Arts vivants (8)

Danse (13)

Cinéma (2)

Conteurs (2)

Architecture (2)

Sont élu.es membres du CCC :

Ramaya Tegegne

Béatrice Graf

Rémi Dufay

Marc Le Roux

Sont élue-es suppléant-es du CCC :

Anaïs Wenger

Caroline de Cornière

Claude Ratzé

José Lillo

Les résultats ont été communiqués par les faïtières le soir même ou le lendemain, avec mention de la réserve de la validation du service juridique de l'Etat (vendredi 1er décembre) et du Conseil d'Etat (courant janvier 2024).

RESULTATS DU SCRUTIN DU 27 NOVEMBRE 2023		
Ramaya	TEGEGNE	131
Béatrice	GRAF	128
Rémy	DUFAY	111
Anaïs	WENGER	84
Caroline	DE CORNIERE	83
Marc	LE ROUX	71
Jacqueline	RICCIARDI	68
Claude	RATZE	67
José	LILLO	66
Priscille	ALBER	29
Patrick	MOHR	27
Carole	BRUHIN	17
Jacques	BERCHTOLD	9
Thierry	PIGUET	5

SONT ELU.ES MEMBRES CCC		
Ramaya	TEGEGNE	131
Béatrice	GRAF	128
Rémy	DUFAY	111
Marc	LE ROUX	71
SONT ELU.ES SUPPLEANT.ES CCC		
Anaïs	WENGER	84
Caroline	DE CORNIERE	83
Claude	RATZE	67
José	LILLO	66

CONFIRMENT LE SCRUTIN DU 27 NOVEMBRE 2023:

SCRUTATRICES

SIGNATURE

Anne DAVIER

Barbara GIONGO

CONTRÔLEUR.EUSE

SCRUTIN

Camille GIACOBINO

Léo MARTI

COORDINATION

Hélène MARIETHOZ

Remarques

Concernant les délais d'organisation

- Deux réunions ont pu être agendées pour l'organisation des élections en moins de deux mois. Compte tenu de cela, nous avons été efficaces.
- Cependant, la communication aurait mérité davantage de temps, notamment pour la diffusion et la préparation des candidatures et des campagnes.
- Un délai plus long aurait permis à certaines faitières et organisations professionnelles d'organiser une assemblée afin de pouvoir élire - à l'interne - leurs candidat·exs sans exclure pour autant les candidatures libres
- Ou à d'autres de recommander leurs candidatures en respectant leur protocole
- D'organiser les procurations pour leurs membres tout en préservant le secret des votes.
- Aux électeur·ices de mieux connaître les candidat·es et de choisir 4 noms en connaissance de cause
- Aux faitières de choisir s'il leur faut proposer des candidat·es ou des listes (harmonisées par disciplines par ex.)

Recommandation: prévoir un délai de 6 mois soit dès juin 2029 pour l'organisation des prochaines élections

Concernant l'organisation des élections

- Pour cette édition, l'engagement d'une personne comme **coordinatrice** s'est avéré utile pour faciliter l'organisation.
- L'organisation des élections s'est très bien déroulée avec une bonne fluidité de communication, de prise de décision et l'engagement de chaque faitière.
- Concernant le **choix de date** pour l'élection, le lundi s'avère être un bon jour pour les arts de la scène et les arts visuels, s'agissant d'un jour de fermeture des salles. Pour cette même raison cependant, la location de salle le lundi s'avère compliquée ou chère précisément parce qu'il s'agit d'un jour de fermeture et de congé.
- Cependant, c'est un jour où les musicien·nes enseignent souvent jusqu'à 20h, ce qui demande de faire attention aux **horaires** proposés.
- Limiter le nombre de **procurations** à une seule n'a pas toujours été bien reçu. Ce choix du comité a été maintenu malgré les demandes. Les arguments à cette limite sont : l'implication des personnes, l'assurance d'un public pour les candidat·es et la rencontre autour du fonctionnement du CCC. Chercher une solution pour les personnes ne trouvant pas à qui donner sa procuration. La compensation en temps par la prolongation à 20.15 s'est avérée judicieuse.

Recommandations: Concernant les documents demandés aux candidat·es, y ajouter un texte de présentation en sus des CV et documents officiels et les rendre publics aux électeur·ices

- Mieux évaluer les horaires de vote, voire donner la possibilité de voter à un autre moment de la journée. Le vote par informatique est abordé sans qu'il soulève d'enthousiasme, le comité souhaitant donner la préférence au présentiel et aux échanges.
- Organiser un skype pour les candidat·exs absent·exs

Concernant le mode d'élection

- Certains bulletins ne comportaient qu'un seul nom. Ce procédé a porté préjudice aux autres candidat·es qui ne pouvaient figurer en 2, 3 ou 4ème position.
- Il faudrait, lors de prochaines élections, mettre en avant que les électeur·ices doivent constituer un groupe susceptible de travailler ensemble dans le cadre du CCC et de porter collectivement les préoccupations des milieux culturels, et non pas seulement porter en avant leur propre candidat·e.

Recommandation: Ce biais devra être corrigé lors des prochaines élections et seuls les bulletins comportant les noms de 4 candidat·es (groupe entier) devront être validés.

Concernant le scrutin

- compter une heure pour le décompte de 272 scrutins et la vérification.

Annexes

Communiqué

CONSEIL CONSULTATIF DE LA CULTURE
VENEZ VOTER POUR VOS CANDIDAT·ES !
lundi 27 novembre 2023 à 18h – au Cube de la HEAD
[Avenue de Châtelaine 7 - 1203 Genève](#)

Qui peut voter ?

Tout acteur·x·trice culturel·x·le présent·x·e le soir des élections, résident·x·e ou actif·x·ve dans le Grand Genève.

Vous ne pouvez pas venir lundi 27 ?

Le vote par procuration est possible. (voir modèle ci-dessous)

Une seule procuration, dûment datée et signée de manière manuscrite par votant·e.

Quelle est la procédure d'élection?

La liste des candidat·e·x·s est diffusée au plus tard à l'ouverture de la soirée d'élection du 27 novembre. Les élections ont lieu à bulletin secret, celui-ci sera donné à l'entrée.

Afin de garantir la parité de genre, le comité d'organisation déterminera les élu·es en fonction du nombre de votes reçus par genre, soit les 2 meilleurs scores féminins et les 2 meilleurs scores masculins seront désignés comme représentant·es.

Les 4 meilleurs scores suivants (2 par genre) seront désignés comme suppléant·es.

QR code présentation candidat·es



Procuration

Par ma signature, j'autorise (NOM PRENOM)

à voter en mon nom pour l'élection des représentant·es et des suppléant·es du
Conseil Consultatif de la Culture 2024-2029

Nom

Prénom

Date de naissance

Date et signature
